



BULLETIN JUILLET 2020

DECALAGE DES HORAIRES

Tout en sauvegardant la production, la CFDT continue de gérer la crise sanitaire en assurant en priorité :

- votre santé
- le maintien de votre rémunération et la reconnaissance de vos efforts.

Pour ce faire nous avons initié ou accompagné toutes les mesures qui peuvent améliorer vos conditions de travail et votre rémunération pendant cette crise.

A plusieurs reprises, à travers un dialogue constructif, nous avons demandé à la direction

- Le retour aux horaires décalés de production
- Le reprise du nettoyage systématique de la cantine

La direction a décidé de remettre en place ces mesures jusqu'à la rentrée. Ensuite nous engageons une concertation avec les autres partenaires sociaux et la direction, sur le retour à effectif total lors des prises de shift, en toute sécurité.

CFDT, LE SYNDICAT QUI AVANCE



TELETRAVAIL

La CFDT ne cesse de réclamer une réelle application du télétravail dans le cadre de la QVT et du travail à distance transitoire (le TDT).

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



Nous alertons quotidiennement la direction locale et nationale sur ce point.

Nous rappelons que TDT est possible jusqu'au 02 septembre et sur plusieurs jours dans la semaine. Lors du CSE du 27 juillet la direction nous a rappelé que seulement 178 salariés avaient fait la demande de télétravail.

Ces demandes concernent l'accord télétravail QVT sur 1 jour.

Si vous souhaitez faire du télétravail, parlez en a votre manager et :

OFFICIALEZ VOTRE DEMANDE, DANS LE CADRE DE L'ACCORD QVT, OU POSEZ DES

TDT DANS ELEAVE

Ensuite votre manager devra vous faire un retour et motivé son refus (si refus).

C'est la seule manière de faire bouger les lignes sur ce point.

Vous avez tous prouvé l'efficacité du télétravail ! Pourtant le management continue à ne pas faire confiance aux salariés.

Droit de réponse suite à la déclaration de notre C.E.O. sur le télétravail dans l'Usine Nouvelle :

« Offrir ce confort de travail aux employés qui en ont besoin, oui. **Mais permettre à des salariés de travailler sur transat aux Bahamas, non** ».

Avec tout le respect dû à votre fonction, les seuls qui peuvent se permettre de télétravailler en direct des Bahamas ce sont les membres du board et les actionnaires de votre compagnie qui n'ont que faire de la situation dans laquelle travaillent les employés sur vos sites ! A moins que finalement et pour une fois, vous prévoyez une Pol Sal en adéquation avec les efforts fournis qui permettent au plus grand nombre de visiter les Bahamas...